

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 4 OCTOBRE 2023 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 12

Étaient présents :

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étaient absents excusés :

Théo PEREZ Président, Marie-Hélène BUCHON, Marie-Laure RIVALS

Secrétaire de séance : ANNIE LALLEMAND

OBJET : ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - RESIDENCE LA FONTAINE - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2023-2024 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

La Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) a posé le concours « forfait autonomie », permettant de développer les activités de prévention de la perte d'autonomie des résidences autonomie.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, via le Département de la Seine-Maritime, incite et participe financièrement chaque année au développement d'activités visant le maintien de l'autonomie des personnes en résidence autonomie.

Cette aide financière est versée sous réserve de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) permettant notamment de définir les engagements de l'établissement à assurer les actions individuelles ou collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Le montant de la participation du Département au titre de l'exercice 2021, permettant de prendre en compte le capacitaire de chaque résidence Autonomie et les dépenses de personnel liées à la mise en place d'actions de prévention de la perte d'autonomie, est déterminé comme suit :

- Résidences Autonomie accueillant plus de 50 résidents : financement de 0,5 ETP de personnel disposant de compétence en matière de prévention de la perte d'autonomie : 17 260 €

S'y ajoute une majoration de 84,50 € par résident pour développer des actions individuelles de

prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, le Département a décidé d'attribuer une participation globale forfaitaire de 22 127 €.

Le règlement du forfait autonomie s'effectuera en un versement unique à la signature du présent contrat.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la nécessité pour le C.C.A.S de signer le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens relatif à la résidence La Fontaine.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE LE PRÉSIDENT A SIGNER LE CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2024 RELATIF A LA RÉSIDENCE LA FONTAINE

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

ID : 076-267600047-20231004-037_2023-DE



Bordereau de signature

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - RESIDENCE LA FONTAINE - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) 2023-2024 - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	05/10/2023	Action : Visa
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	05/10/2023	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> (maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS